

PLAN LOCAL d'URBANISME

Modification simplifiée n° 2

Approuvée

Dannemarie



3.a. Zonage
Echelle 1/5000^e

MODIFICATION SIMPLIFIEE n° 2
Portée à la connaissance du public du 8 février au 9 mars 2021.
Approuvée par Délibération du Conseil Municipal du 7 avril 2021.

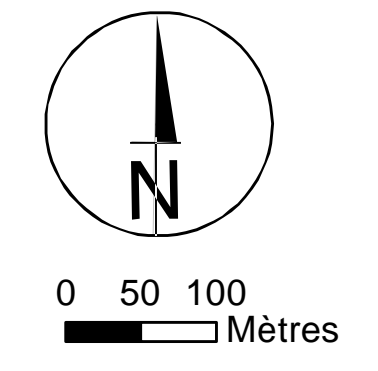
Le Maire
LE MAIRE
Alexandre BERBETT



Avril 2021



Voir plan de zonage au 1/2000



LIMITES

+ + + + + Limite communale + + + + +

--- Limite de zone ou de secteur

▨ Piste cyclable à conserver

EMPLACEMENTS RESERVES

1 Numéro de renvoi à la liste des emplacements réservés

2

OUVRAGE PUBLIC INSTALLATION D'INTERET GENERAL

VOIE PUBLIQUE A CREER OU A ELARGIR

PLANTATIONS ET ESPACES BOISES
classés au titre de l'art. L.130-1 du code de l'urbanisme

▨ ESPACES BOISES CLASSES

○ ○ ○ ○ ○ PLANTATIONS A PROTEGER

ZONES INONDABLES

▨ ZONE EXPOSEE AU RISQUE D'INONDATION
Source: DDAF 68 - Atlas des zones inondables novembre 2001

★ INSTALLATION AGRICOLE CLASSEE

◆ INSTALLATION CLASSEE

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N° de l'opération	Désignation de l'opération	Bénéficiaire de l'opération
1	Desserte de la zone industrielle	Commune
2	Desserte à partir de la rue de Delle, des zones et secteurs localisés au Sud/Ouest du périmètre aggloméré	Communauté de Communes
3	Desserte du secteur AUa à partir de la rue du bassin	Commune
4	Aménagement et prolongement de la rue des prés	Commune
5	Elargissement d'une portion de la rue des vergers	Commune
6	Elargissement de la voirie	Commune
7	Extension du cimetière	Commune
8	Création d'une voirie	Commune
9	Elargissement de la voirie	Commune
10	Elargissement d'une portion de la rue des prés	Commune
11	Desserte du secteur AUa depuis la rue du canal	Commune
12	Elargissement de la voirie	Commune
13	Création d'une voirie permettant la desserte du secteur AUa depuis la rue des Fleurs	Commune
14	Elargissement de la voirie	Commune
11	Déviation de la RD419	Département du Haut-Rhin

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.